



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Tamoil SA / Raffinerie de Collombey-Muraz

### **Le gouvernement vaudois apporte son soutien au gouvernement valaisan**

**Dès le 13 janvier, date de l'annonce de l'ouverture d'une procédure de consultation en vue d'un éventuel licenciement collectif, les gouvernements valaisan et vaudois se sont régulièrement tenus informés par leurs départements de l'économie. Le Conseil d'Etat soutient la stratégie à mettre en oeuvre aux fins de tenter de sauver les emplois et de pérenniser le site et rappelle que les normes de protection environnementales devront être respectées quel que soit le scénario d'avenir de celui-ci.**

La stratégie à suivre, à laquelle le Conseil d'Etat apporte son soutien, consiste en ceci : toutes les options évitant une suspension des activités de la raffinerie doivent être envisagées en priorité, dans le dessein de maintenir les emplois et de pérenniser le site de production. Le recours au dépôt d'une demande de chômage technique apparaît nécessaire pour permettre les démarches visant à trouver un repreneur. La prolongation du délai de consultation maintenant décidée constitue elle un premier pas dans ce sens. Dans le cadre d'une rencontre à Berne le jeudi 22 janvier, les deux chefs de département en charge de l'économie ont décidé qu'un représentant vaudois serait associé aux travaux de la task force mise en place par les autorités valaisannes.

Le Conseil d'Etat souligne par ailleurs l'importance des exigences émises par le gouvernement valaisan à propos des mesures d'entretien et d'assainissement des installations dans le cas où une interruption du raffinage devait néanmoins survenir ; une planification détaillée des mesures au moyen d'une analyse des risques doit être fournie sans délai par l'exploitant. Le Conseil d'Etat s'est toujours montré très attentif à l'évolution de l'état des installations de la raffinerie ; le Département du territoire et de l'environnement, en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud, veille au respect des normes de protection environnementales. Pour rappel, les installations de la raffinerie se situent de part et d'autre du Rhône sur les territoires des deux cantons. Les installations situées sur territoire vaudois se composent d'un dépôt d'hydrocarbures et d'une gare

de chargement. Le Conseil d'Etat entend faire respecter les normes de protection environnementales quel que soit le scénario d'avenir du site.

En s'associant aux efforts du gouvernement valaisan, le gouvernement vaudois témoigne de l'importance que revêt pour le Chablais dans son ensemble la raffinerie de Collombey-Muraz. Il prend aussi en considération le fait que quelque quarante collaborateurs de cette entreprise sise sur territoire valaisan sont domiciliés dans le canton de Vaud.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 janvier 2015

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Philippe Leuba, conseiller d'Etat, chef du DECS, 021 316 60 10 ; Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, cheffe du DTE, 021 316 45 00